



Namur, le lundi 27 mai 2024.

Conseil communal d'Assesse

**Objet :** conseil communal d'Assesse du 30 mai 2024, projet de règlement communal visant la protection du Bois Robiet à Sart-Bernard et du Vallon du Ruisseau de Vôvesène à Maillen.

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les Echevins et Conseillers communaux,  
Madame la Directrice générale,

La nature est le fondement de la santé et du bien-être de tous les citoyens. Nos associations regroupent plusieurs dizaines de milliers d'adhérents et visent à protéger notre biodiversité qui se dégrade de plus en plus sous la pression anthropique. Or, le niveau communal est le plus proche du citoyen et peut jouer un rôle prépondérant dans la protection de la nature.

Lors du Conseil communal de ce 30 mai vous aurez à examiner une proposition de règlement communal qui vise la protection du Bois Robiet de Sart-Bernard et du Vallon du Ruisseau de Vôvesène à Maillen sur base de l'article 58quinquies de la Loi sur la Conservation de la Nature.

Vu les différents arrêts du Conseil d'Etat, il ne fait aucun doute que l'article 58quinquies donne une base juridique suffisante pour adopter le projet de règlement qui vous est soumis. A ce jour, les SGIB qui comportent des espèces protégées par la LCN ne disposent d'aucune protection juridique et le projet qui vous est soumis est une première qui pourrait servir d'exemple pour d'autres communes. Nous donnerons un large écho auprès de nos affiliés d'une telle décision qui mettra en valeur la commune d'Assesse.

En cas d'un éventuel recours au Conseil d'Etat, nous proposerons à nos Organes d'Administration de soutenir la commune via une requête en intervention.

Avec nos sentiments les meilleurs,



Jean-François Buslain  
Directeur  
LRBPO

Sylvie Meekers  
Directrice  
Canopea

Philippe Corbeel  
Président  
Ardenne & Gaume

Philippe Funcken  
Directeur général  
Natagora

Christophe Vermonden  
Administrateur-délégué  
CNB